

TARIFICATION RELATIVE AU PROGRAMME D'ACCREDITATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ANALYSE DES ÉMISSIONS DES VÉHICULES LOURDS

GÉNÉRALITÉS

Les droits d'accréditation sont basés sur les coûts associés aux examens de dossier et aux travaux administratifs réalisés pour la gestion du Programme d'accréditation des établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds et aux audits techniques des établissements, selon les fréquences prévues au processus d'accréditation. Les frais relatifs aux audits sont estimés selon le nombre d'heures prévu pour vérifier adéquatement la portée de l'accréditation sollicitée ou de celle accordée.

Tout dépassement important du nombre d'heures prévu pour le traitement et le suivi normal du dossier d'accréditation d'un établissement fera l'objet d'une discussion entre l'établissement et le Centre d'expertise. Le taux horaire du personnel est fixé à 100 \$. La tarification prévue est détaillée ci-dessous, et les spécifications particulières y sont également explicitées, le cas échéant.

FRAIS D'ACCREDITATION

Les tarifs pour chaque groupe de l'audit technique incluent tous les paramètres disponibles (groupes d'analyse des émissions des véhicules lourds au carburant diesel ou à essence). Pour maintenir l'accréditation d'un paramètre, l'établissement doit réaliser au moins deux réinspections par année.

ADMINISTRATION

- **Frais d'examen de dossier** incluant l'examen du formulaire de demande d'accréditation, la préparation du dossier et le suivi au comité d'accréditation..... **500 \$**
- **Frais annuels***, incluant la mise à jour des dossiers et de la liste des établissements accrédités et la production de bilans de dossiers au comité d'accréditation..... **500 \$**

* Les frais annuels sont imputés par exercice financier du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année ou au prorata du nombre de jours écoulés entre l'obtention de l'accréditation et la fin de l'exercice financier en cours.

AUDIT TECHNIQUE (au minimum, 1 fois par 2 ans)

- **Frais d'audit technique** incluant la préparation du dossier, les déplacements et les frais de séjour, la réalisation de l'audit (7 heures), la rédaction du rapport d'audit et le suivi de l'audit **500 \$**